

Avignon le 12 novembre 2015

L'IEN-A

À

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale chargés de circonscription

IEN-A

Depuis la rentrée, une refonte complète des sites internet institutionnels a été mise en place. Aussi il me paraît important de vous présenter le cadre de fonctionnement que vous devrez respecter pour les points suivants :

Dossier suivi par  
Christophe MARQUIER  
Téléphone  
04 90 27 76 07  
Fax  
04 90 82 96 18  
Mél.  
Ce.ia84  
@ac-aix-marseille.fr

49, rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

### 1. Communication institutionnelle :


- Les **informations tout public** sont accessibles sur le site de la direction académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden84>
- Les **informations administratives** relatives à la carrière des enseignants, à la gestion des écoles et des établissements, les applications nationales ou académiques se trouvent désormais sur le portail intranet académique (PIA) <https://si1d.ac-aix-marseille.fr> via la clé OTP pour les directeurs, via les identifiants de messagerie professionnelle pour les enseignants.
- Une fois par semaine, les **dernières notes et circulaires** du département sont compilées dans le bulletin départemental : <https://buldep84.ac-aix-marseille.fr>
- Les **ressources pédagogiques** ont commencé à être transférées sur le site [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_257068/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_257068/fr/accueil)

### 2. Echanges numériques :

Tous les agents de l'Education nationale doivent **utiliser exclusivement leur adresse institutionnelle** pour leurs échanges professionnels. (du type [xxxxx.yyyy@ac-aix-marseille.fr](mailto:xxxxx.yyyy@ac-aix-marseille.fr)). Toutes les informations techniques sont accessibles sur <https://messagerie.ac-aix-marseille.fr>

### 3. Assistance aux utilisateurs :

**A compter du 16 novembre 2015**, toutes les demandes d'assistance concernant les applications situées sur le portail intranet académique devront être effectuées via la

plateforme d'assistance  Point Accueil Centralisé située [https:// si1d.ac-aix-marseille.fr](https://si1d.ac-aix-marseille.fr)

Cette mise en place coïncide avec la nouvelle campagne de prévision d'effectifs.

Je vous remercie de veiller à respecter ces modalités qui assureront un meilleur fonctionnement et vous garantiront un suivi adapté.

